

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la MancheAccusé de réception en préfecture  
050-215005398-20240403-CA2023-BF  
Date de télétransmission : 09/04/2024  
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Extrait du registre des délibérations

**Date de la convocation :** Séance du 3 avril 2024  
27/03/2024**Date d'affichage :**  
27/03/2024**Nombre de conseillers :**Elus : 19  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le trois du mois d'avril, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, PAPON Anne-Laure, PLANQUE Yves, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés : BILLET Anne (pouvoir donné à MABIRE Isabelle), DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à LE BARON Stéphane), LEBIGOT Elodie, FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), MOREL Sophie (pouvoir donné à MARDOC François), POREE Thierry (pouvoir donné à GUERARD Roland).

Secrétaire de séance : GUERARD Roland

**Délibération n°2024-09 : Vote du compte administratif 2023**

Hors de la présence de Monsieur Daniel DENIS, maire, et sous la présidence de Madame Marie-Joëlle LECLERC, adjointe, le conseil municipal APPROUVE le compte sur le compte administratif 2023.

Extrait certifié conforme,  
A Saint-Pierre-Église, le 3 avril 2024.

Le Maire,



Daniel DENIS